



Compte rendu de la séance du 19 janvier 2022

Présents : Monsieur Jean BARRAU-HILLOT, Madame Linda PONT, Madame Catherine AUSSEL, Monsieur Orélien BRU, Monsieur Bernard CASTEILLA, Monsieur Jean-François DEVAUX, Madame Laetitia FENECH, Monsieur Franck FRANSQUET, Madame Claudine GOMEZ, Madame Kelly JADAO DE AZEVEDO

Ont donné procuration :

Absents excusés : Monsieur CLANET Mathieu

Absents :

Secrétaire de la séance:

Catherine AUSSEL

Ordre du jour:

- Travaux de voirie / Chemin de Morenci : Demande de financement auprès de l'Etat

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la dégradation de la voirie menant au hameau de Morenci suite aux intempéries du week end du 9 janvier.

L'important état de dégradation de ce chemin amène la municipalité à établir un programme de voirie exceptionnel sur cette voie desservant le hameau de Morenci et classée sous le numéro VC n°2 et autrement appelé "chemin de Morenci".

Une estimation des travaux de remise en état initial à hauteur de 28 750€ HT a été communiqué.

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Solidarité en faveur des collectivités territoriales touchées par des évènements climatiques ou géologiques.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- ACCEPTE la programmation de la voirie concernant le "chemin de Morenci selon le plan de financement suivant

Montant total des travaux (HT)	28 750€
Subvention Etat 40%	11 500€
Subvention Département FDAL 30%	8 625€
Autofinancement : 30%	8 625€

- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer la demande de subvention au titre de la Dotation de Solidarité pour les travaux de réparation des dégats causés aux biens définis à l'article R.1613-3 à R.1613-18 du Code des Collectivités Territoriales, à hauteur de 40% du montant des travaux.

- MANDATE Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

Travaux de voirie chemins communaux / Demande de financement au titre du FDAL

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la dégradation importante de la voirie menant aux hameaux de Périllaut et de Mérigou.

Mr le Maire rappelle que les travaux de voirie se feront dans le cadre de mandat de voirie sous l'égide de la Communauté de Communes qui passe les marchés et s'occupe de demander le financement auprès de l'Etat au titre de la DETR.

Les devis estimatifs s'élèvent à 42 135 € HT.

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FDAL.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents.

- ACCEPTE la programmation de la voirie 2022 concernant les chemins de Périllaut et de Mérigou

- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer la demande de subvention au titre du FDAL à hauteur de 40% du montant des travaux.

- MANDATE Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.